

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Services d'infogérance pour le CTLes

Marché n° 2025-3

Table des matières

<u>1</u>	<u>Pouvoir adjudicateur.....</u>	<u>3</u>
<u>2</u>	<u>Objet de la consultation</u>	<u>3</u>
2.1	Objet du marché	3
2.2	Nomenclature communautaire	3
2.3	Forme du marché.....	3
2.4	Durée du marché	4
<u>3</u>	<u>Conditions de la consultation.....</u>	<u>4</u>
3.1	Condition de participation des concurrents.....	4
3.2	Forme juridique en cas de groupement d'opérateurs économiques.....	4
3.3	Variantes.....	4
3.4	Délai de validité des offres	4
3.5	Mode de règlement du marché.....	4
<u>4</u>	<u>Déroulement de la procédure</u>	<u>5</u>
<u>5</u>	<u>Remise des offres</u>	<u>5</u>
5.1	Retrait du dossier de consultation.....	5
5.2	Modalité de présentation des candidatures et des offres.....	5
5.2.1	Contenu des candidatures.....	5
5.2.2	Présentation des candidatures	6
5.2.3	Contenu et présentation des offres	6
5.3	Date de limite de réception des offres	7
5.4	Mode d'envoi des offres	7
<u>6</u>	<u>Renseignements complémentaires.....</u>	<u>8</u>
<u>7</u>	<u>Jugement des candidatures et des offres.....</u>	<u>9</u>
7.1	Valeur financière.....	9
7.2	Valeur technique.....	9
<u>8</u>	<u>Soutenance</u>	<u>9</u>
8.1	Candidats retenus	9
8.2	Modalités.....	10
<u>9</u>	<u>Jugement des offres finales.....</u>	<u>10</u>
<u>10</u>	<u>Recours</u>	<u>10</u>

1 Pouvoir adjudicateur

Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes)

Adresse : 14, avenue Gutenberg

Bussy-Saint-Georges

CS 30093

77607 Marne-la-Vallée Cedex 3

Téléphone : 01 64 76 27 80

E-mail : ctles@ctles.fr

Adresse du site web : <https://www.ctles.fr/>

Type d'acheteur public : Etablissement public national à caractère administratif

Personne responsable du marché : Monsieur le directeur du Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur, Guillaume Niziers.

2 Objet de la consultation

2.1 **Objet du marché**

Le présent Marché en Procédure Adaptée est organisé en application notamment de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

Les stipulations du présent document concernent les prestations suivantes : **Infogérance du parc informatique et des équipements réseaux du CTLes.**

La description des prestations demandées est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.2 **Nomenclature communautaire**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Code CPV	Intitulé
72510000-3	Services de gestion relatifs à l'informatique

2.3 **Forme du marché**

La prestation est composée par un seul lot.

La consultation aboutira à un accord-cadre mono-attributaire, selon les dispositions de l'article L2125-1 du Code de la commande publique.

La mise en œuvre des services par le titulaire est déclenchée par l'émission de bons de commandes.

Le présent marché comprend un montant minimal et un montant maximal en valeur, pour la totalité du marché, fixé à :

Montant minimum : 30 000 euros HT

Montant maximum : 142 000 euros HT

2.4 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une période de 12 mois renouvelable 2 fois, dans la limite du montant maximum d'engagement prévu au marché.

3 Conditions de la consultation

3.1 Condition de participation des concurrents

La présente consultation s'adresse à toute entreprise ou groupement d'entreprises.

3.2 Forme juridique en cas de groupement d'opérateurs économiques

Conformément au Code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent candidater qu'ils soient conjoints ou solidaires.

En cas de candidature d'un groupement d'entreprises sous la forme d'un groupement conjoint, il sera imposé à compter de l'attribution du marché que le mandataire soit solidaire.

3.3 Variantes

Les concurrents peuvent présenter, conformément à l'article R2151-8 du Code de la commande publique, en complément de leur offre de base, des offres comportant des variantes dérogeant aux spécifications techniques prévues au dossier de consultation. Ces variantes devront permettre une qualité de prestation conforme aux spécifications du cahier des clauses techniques particulières. Le candidat devra apporter les preuves de cette conformité dans son offre.

Aucune modification se rapportant aux délais d'exécution des prestations ne sera acceptée.

3.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 Mode de règlement du marché

Le paiement des prestations, objet du présent marché, interviendra dans les conditions prévues par les règles de la comptabilité publique et par celles définies dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du présent appel d'offres.

4 Déroulement de la procédure

La procédure se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 10 septembre 2025;
- **Date limite de réception des offres : 06 octobre 2025 à 12h ;**
- Soutenances : 16 et 17 octobre 2025 (3 prestataires maximum)
- Information des soumissionnaires non retenus : semaine du 10 novembre 2025;
- Notification du marché : 14 novembre 2025.

5 Remise des offres

5.1 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger sur l'espace de dématérialisation du CTLes sur la plate-forme Place.

Le dossier de consultation des entreprises du présent marché est constitué par :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU) à compléter par le soumissionnaire ;
- Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter par le soumissionnaire. Document non contractuel servant au jugement des offres ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Le cadre de réponse technique (CDRT) à compléter par le soumissionnaire.

5.2 Modalité de présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en langue française et elles seront exprimées en euros. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les prix seront libellés en euros.

Chaque soumissionnaire aura à produire un dossier complet comprenant les pièces citées ci-dessus.

Tout manquement ou erreur constatés dans le contenu et la présentation des offres entraînera l'élimination du soumissionnaire (non-respect de la date et de l'heure limite visées dans le présent avis, non-respect des modalités de transmission des offres décrites ci-après, cadre de réponse non rempli...).

5.2.1 Contenu des candidatures

Conformément à l'article R2143-3 du Code de la commande publique, les candidats fourniront à l'appui de leur candidature une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'ils

n'entrent dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.

Concernant les informations assurant leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, leur capacité économique et financière et leurs capacités techniques et professionnelles, les candidats fourniront dans leur candidature les informations suivantes :

- Chiffre d'affaires des trois derniers exercices, et la part de ce chiffre d'affaires concernant les services objet du marché ;
- Références d'exécution de prestations similaires. Les soumissionnaires citeront trois prestations réalisées dans les trois dernières années ;
- Effectif de l'entreprise et la part de ces effectifs exerçant dans le domaine objet du présent marché

Conformément à l'article R2143-8 du Code de la commande publique, le candidat produit, le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Il est à noter que conformément au Code de la commande publique, si les documents de preuve et justificatifs ne sont pas exigés dans le dossier de candidature, ils devront être fournis par le soumissionnaire pressenti avant la signature du marché, s'ils ne l'ont pas été dans le dossier de candidature, et notamment :

- Les preuves d'une assurance pour risques professionnels ;
- Tout document ou renseignement demandé dans les formulaires DC1 et DC2 et dans le code de la commande publique.

5.2.2 Présentation des candidatures

Les candidats peuvent présenter leur candidature :

- Soit sous la forme d'un DUME ;
- Soit en utilisant les formulaires de candidatures DC1, DC2 et DC4. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Le candidat fournira également les déclarations et attestations visées aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code la commande publique.

5.2.3 Contenu et présentation des offres

L'offre des soumissionnaires sera constituée d'un mémoire technique et de ses annexes, respectant la forme ci-après détaillée.

Pièce 1. Le cadre de réponse technique avec questions numérotées

Le cadre de réponse technique sera remis sous format pdf, dûment complété.

Chaque réponse au CDRT peut faire l'objet d'une annexe dûment numéroté conformément au CDRT auquel elle se rapproche.

Pièce 2. Le document bordereau des prix unitaires (BPU)

Le BPU sera remis sous format Excel, dûment complété.

Pièce 3. Le document quantitatif estimatif (DQE)

Le DQE sera remis sous format Excel, dûment complété.

Pièce 4. Le catalogue tarifaire des prestations

Le catalogue tarifaire des prestations avec le taux de remise qu'il consent pour la durée du marché. La réponse sera remise sous format libre

5.3 Date de limite de réception des offres

Les candidatures et offres devront être remises **au plus tard le 06 octobre 2025 à 12h (midi).**

Toutes les offres reçues hors de ce délai seront jugées non recevables.

5.4 Mode d'envoi des offres

Seule la transmission des offres par voie électronique sera possible. Aucune offre sur support papier ne sera acceptée.

La transmission par voie électronique, des plis de candidature et d'offre, s'opère par la plateforme des achats de l'Etat, Place. Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

- Formats de fichiers informatiques :

Le candidat doit veiller à l'interopérabilité des formats informatiques qu'il choisit. Il est recommandé d'utiliser des formats largement répandus ou explicitement référencés dans le Référentiel Général d'Interopérabilité publié par l'État sur <http://references.modernisation.gouv.fr>, suite à l'arrêté du 9 novembre 2009 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité.

- Classement des fichiers

Les documents de candidatures et d'offres doivent être présentés dans des fichiers distincts et clairement nommés.

- Copie de sauvegarde

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde au format papier ou physique électronique de leurs offres.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis pour être prise en compte.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention "COPIE DE SAUVEGARDE" et être transmise à l'adresse suivante :

Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur
14, avenue Gutenberg
Bussy-Saint-Georges
CS 30093
77607 Marne-la-Vallée Cedex 3

Les copies de sauvegarde ne sont ouvertes que dans le cas où les candidatures et les offres transmises par voie électronique renferment un "programme informatique malveillant", détecté par le pouvoir adjudicateur.

- Présence de « programme informatique malveillant »

Les candidatures et les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde dans les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Dans le cas où aucune copie de sauvegarde n'est envoyée ou que celle-ci est elle-même "infectée", les documents infectés sont considérés comme n'ayant jamais été reçus.

6 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir leurs questions au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation Place.

Les réponses seront adressées 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation, à toutes les entreprises participant à l'appel d'offres. Dans ce but, il est recommandé aux entreprises de s'assurer que les personnes concernées par le marché bénéficient d'une inscription sur la plate-forme Place.

Il ne sera répondu à aucune question par courrier électronique, courrier postal ou téléphone.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toute modification des pièces du marché sera également communiquée via la plate-forme Place aux candidats enregistrés.

7 Jugement des candidatures et des offres

La sélection des candidatures se fait en application du Code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres permettant de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, sont pondérés comme suit :

- Valeur financière 50 % ;
- Valeur technique de l'offre 50 %.

7.1 Valeur financière

Le critère valeur financière est noté sur 50 points comme suit :

Note du soumissionnaire = (Prix de l'offre la mieux disante / Prix de l'offre du soumissionnaire) x 50

Le prix de l'offre est calculé à l'aide du détail quantitatif estimatif (DQE) fourni. Ce DQE estime le montant du marché pour 24 mois de prestations.

7.2 Valeur technique

La valeur technique est notée sur 50 points en appréciant la qualité de la réponse du soumissionnaire en fonction de plusieurs sous-critères :

Ref.	Description	Pondération
C1	Compréhension du besoin et conformité	25%
C2	Cybersécurité	20%
C3	Méthodologie de reprise et planning	25%
C4	Exploitation : Organisation et méthodologie	25%
C5	RSE	5%

8 Soutenance

Des soutenances seront organisées les 16 et 17 octobre 2025.

8.1 Candidats retenus

À l'issue de l'analyse des offres initiales, les soumissionnaires ayant obtenu les meilleures notes conformément aux critères de jugement des offres définis au présent règlement seront convoqués aux soutenances.

Le CTLes se réserve la faculté de limiter le nombre de soumissionnaires convoqués, en fonction des résultats de l'analyse des offres, afin de garantir la pertinence des échanges.

Le nombre maximum de soumissionnaires convoqués sera de trois.

8.2 Modalités

Les soutenances se tiendront aux dates arrêtées par le CTLes. Aucune demande de report ne pourra être acceptée.

L'ordre du jour ainsi que le déroulement détaillé de la soutenance seront communiqués aux soumissionnaires concernés au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date fixée.

La durée de chaque soutenance est fixée à deux (2) heures.

À l'issue de la soutenance, chaque candidat devra remettre une offre révisée, intégrant le cas échéant les observations et demandes formulées lors de la séance.

Cette offre révisée, appelée offre finale, devra être transmise au pouvoir adjudicateur dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrés suivant la date de soutenance.

9 Jugement des offres finales

L'offre finale économiquement la plus avantageuse, classée première, sera retenue provisoirement, sous réserve que le candidat fournisse dans les 8 jours francs suivant la notification de la décision d'attribution, les pièces administratives listées au Code de la commande publique si elles n'ont pas été fournies au stade de la candidature et un acte d'engagement complété et signé (formulaire ATTRI1 <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-dattribution-des-marches> prérempli par le CTLES).

A défaut, son offre sera rejetée et le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres. Le choix sera définitif lorsque le candidat sélectionné aura fourni tous les documents nécessaires.

10 Recours

En cas de litige, tant sur la procédure d'appel d'offres que pour l'exécution du marché, le droit français est le seul applicable et les tribunaux français sont les seuls compétents.

L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Melun